

30 SEPTEMBRE 2016

Appel à Projets industriels d'avenir

URGO obtient 11,7 M€ dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour soutenir le développement d'un traitement de l'ulcère du pied diabétique



Paris, le 30 septembre 2016 – Le Groupe URGO bénéficie d'un financement de 11,7 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre de l'appel à projet du « PIAVE » - Projets Industriels d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), opéré par Bpifrance. Ce financement est dédié au développement du projet Akeome qui doit permettre à Urgo Medical, la division cicatrisation avancée du Groupe URGO, de devenir l'un des leaders mondiaux de la cicatrisation avancée, en répondant à un besoin médical non satisfait dans l'ulcère du pied diabétique.

Akeome, un traitement pour améliorer le traitement du pied diabétique

Le nombre d'individus atteints par le diabète ne cesse d'augmenter, et parmi ceux-ci 15% présenteront une ulcération du pied au cours de leur vie¹, cette pathologie touchant autant les pays en développement que les pays développés, à l'instar des Etats-Unis.

Face à cet enjeu majeur de santé publique, le traitement Akeome d'URGO a pour ambition d'améliorer la prise en charge de cette pathologie grâce à un nouveau traitement local associant un actif pharmaceutique dans une matrice cicatrisante brevetée.

Grâce au soutien des pouvoirs publics, Urgo Medical conduira ainsi les études cliniques nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché - dont un programme d'études cliniques en Europe et aux États-Unis, essentiel pour l'accès au marché international et plus spécifiquement américain -, assurera le développement industriel d'Akeome en France, puis le commercialisera grâce à ses filiales et partenariats stratégiques présents dans le monde entier. Il va permettre au Groupe URGO de franchir plusieurs étapes sur ce segment du pied diabétique, qui pèse 2,8 milliards de dollars, dont 1/3 aux Etats-Unis. Le coût annuel de prise en charge des complications du diabète sur les membres inférieurs est estimé à 17 milliards de dollars aux Etats-Unis.

¹ Source : [HAS](#)

Une opportunité de création d'emplois en France à Dijon

Industrialisé exclusivement en France, le projet de développement Akeome permettra de soutenir la création d'emplois notamment en R&D, dans la transposition industrielle, la production et la force de vente.

Cette aide permettra à URGO, qui dispose de l'expertise interne en cicatrisation, de réussir sur le segment de l'ulcère du pied diabétique, d'accéder au marché américain et de se positionner comme acteur-clé sur le marché mondial de la cicatrisation avancée.

Pierre Moustial, Directeur Général du Groupe URGO a déclaré : « *Nous sommes très fiers que notre projet de développement pour le traitement de l'ulcère du pied diabétique compte parmi les projets de la Nouvelle France Industrielle. Cette reconnaissance du Commissariat Général à l'Investissement et de Bpifrance confirme la capacité d'innovation technologique et industrielle d'URGO à améliorer la vie des patients, grâce au développement d'un traitement de cette pathologie grave et coûteuse, touchant 15% des 366 millions de patients diabétiques dans le monde.* »

À propos du groupe URGO

Spécialiste de la santé grand public et du traitement médical des plaies, le groupe URGO a été créé en 1880. Comptant 3 100 collaborateurs, il est présent dans plus de 50 pays dans le monde et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 620 millions d'euros (+8%). URGO a réussi à développer un solide portefeuille de marques à très forte notoriété (Juvamine, Alvityl, GoVital, Sonalto, Herbesan, Super Diet, Humer, Humex, Ricqlès, Urgo, Mercurochrome...).

Il a trois métiers :

- le traitement des plaies (cicatrisation avancée et compression avec son pôle Urgo Medical) ;
- la santé grand-public (premiers soins, complémentaires alimentaires, rhume, allergie, hygiène sexuelle...)

(avec son pôle Urgo Consumer Healthcare) ;

- l'innovation de rupture en santé (avec UrgoTech, la start-up du groupe).

Le groupe investit fortement dans sa R&D interne et dans des partenariats externes, avec des instituts de recherche et start-ups, pour développer l'innovation.



Pour tout connaître sur le Programme d'investissement d'avenir

<http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

À propos du PIA (Programme d'investissements d'avenir)

Le Programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat général à l'industrie (CGI), a été doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 36 milliards ont déjà été engagés depuis 2010, sur six axes stratégiques majeurs pour la France de demain :

- l'enseignement supérieur et la formation
- la recherche et sa valorisation
- la modernisation industrielle
- le développement durable
- l'économie numérique
- la santé et les biotechnologies.

À propos du PIAVE (Projets industriels d'avenir)

L'appel à projets du PIAVE s'adresse aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 9 solutions de la Nouvelle France industrielle.

Il concerne deux types de projets :

- les travaux de R&D et d'industrialisation,
- les travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises.

Ces projets doivent bénéficier à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI) indépendantes et démontrer un apport concret et déterminant à la filière et à sa structuration. Ils doivent en outre impliquer une activité industrielle et démontrer une autonomie à terme vis-à-vis du soutien public.

Pour être éligibles, les projets doivent présenter un programme comportant un minimum de dépenses de 3 M€ et avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi :

- qui correspond à une ou plusieurs solution de la Nouvelle France industrielle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une feuille de route validée par le Comité de pilotage des 9 solutions ; dans ce cas, le projet doit être porté par une entreprise quelle que soit sa taille. Dans un consortium elle peut associer d'autres entreprises, des laboratoires ou des établissements de recherche ;
- qui correspond à un des objectifs d'un des comités stratégiques de filière ; le projet peut alternativement être porté par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association...).

Une enveloppe de 305 M€ sera affectée à l'action « Projets industriels d'avenir » (« PIAVE ») sous formes d'aides d'État (subventions et avances remboursables).

À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 45 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contacts presse :

Bpifrance

Nicolas Jehly

Tél. : 01 41 79 95 12

nicolas.jehly@bpifrance.fr

Groupe URGO

Edouard de Tinguy

Tél. : 01 85 65 24 66

e.detinguy@group.urgo.com

YLB Conseil

Yannick Le Bourdonnec

Tél. : 01 44 82 85 91

y.lebourdonnec@ylbconseil.fr